
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 20/1 (1993)

DOI: 10.11588/fr.1993.1.58121

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

D. WILLOWEIT in seiner Einführung unter dem Aspekt der Wechselbeziehung von Stadt und Territorium charakterisierte. Im Gegensatz zur italienischen Stadt, die als Statutargesetzgeber wirkte und bereits im Hochmittelalter staatsbildende Tendenzen zeigte, waren die deutschen Städte, insbesondere die Reichs- oder Mediatstädte, ohne die Stabilität eines italienischen Stadtterritoriums eher die Betroffenen eines vom Fürsten genutzten Gesetzgebungsinstruments. Die harte Konkurrenz zwischen Landrecht, Stadtrecht und territorialem Recht, von G. DILCHER kurz skizziert, führte deshalb zu anderen Entwicklungen; dies zeigen die Ausführungen zu einzelnen Regionen des Heiligen Römischen Reiches. F. EBEL beschreibt Gesetzgebung und Verwaltungshoheit während des Mittelalters in ausgewählten mittel- und ostdeutschen Städten (bes. Breslau und Lübeck). P. SPIEß erläutert die Entwicklung von Willkür (*arbitrium*), Statuten und Landesherrschaft in den spätmittelalterlichen Städten Südwestdeutschlands. W. JANSSEN charakterisiert die langjährigen Rivalitäten zwischen städtischen Statuten und landesherrlichen Gesetzen im Erzstift Köln und im Herzogtum Kleve (1350–1550), die im erfolgreichen Versuch gipfelten, die fürstlichen Gesetzgebungsaktivitäten über die Anforderung von Rechtsgutachten abzuwehren; gleichzeitig galt es, die eigentliche Funktion der Statuten, nämlich die Sicherung der städtischen Aktionsfähigkeit durch verbindliche Handlungsanweisungen, zu erhalten. Mit der Frage nach der Wechselwirkung zwischen städtischer Statutarhoheit und entstehendem Rechtsetzungsmonopol des Fürstenstaates beschäftigt sich H. SCHLOSSER für das frühneuzeitliche Bayern, in dem die Entmachtung der Städte durch eine geschickte Konzentrationspolitik des Fürsten während des 16. Jhs. vorangetrieben wurde, so daß der »unveränderte Fortbestand« der (in der Rechtspraxis bereits unwichtig gewordenen) Statuten im 17. und 18. Jh. nur noch im Wunschdenken einiger Juristen existierte.

Insgesamt kann der Band als interessanter Beitrag zur vergleichenden Erforschung der Statutargesetzgebung bezeichnet werden, auch wenn die Anordnung der Aufsätze keiner erkenntlichen Systematik unterliegt, der Vergleich nicht immer zur Genüge durchgeführt ist und die Statuten noch stärker als gesamteuropäisches Phänomen zu erfassen wären. Erfreulich ist auch das schnelle Erscheinen einer deutschen Übersetzung, die (bis auf kleinere Unge- schicklichkeiten) gut lesbar ist.

Ingrid BAUMGÄRTNER, Augsburg

Feste und Feiern im Mittelalter. Paderborner Symposion des Mediävistenverbandes, herausgegeben von Detlef ALTENBURG, Jörg JARNUT und Hans-Hugo STEINHOFF, Sigmaringen (Thorbecke) 1991, 551 p.

Les communications faites à Paderborn en mars 1989, lors du colloque sur les »fêtes et solennités au Moyen Age« retenues pour ce volume, atteignent le chiffre respectable de 43, 43 communications présentées selon l'ordonnancement du colloque, en sections.

À Derek BREWER, *Feasts in England and English Literature in the Fourteenth Century*, p. 13–26, revint d'ouvrir le colloque en parlant des grandes fêtes et de leurs orgies, dont les témoignages chiffrés demanderaient cependant une interprétation, et en faisant un parallèle entre le poète de Gauvain et Chaucer, ce dernier plus moderne, plus proche de la symbolique du Banquet du Faisan. Dans le monde chrétien, »feasting and fasting have both been presented as ideals« (p. 24); s'il est intéressant de mettre ainsi fêter et jeûner en rapport, il est douteux de situer ces deux notions sur le même plan et il est plus douteux encore d'affirmer dans la même page que »the feast is natural, human and good but no more central to christianity than is the fast«.

Section: aspects anthropologiques et sociaux-historiques de la fête.

Gerd ALTHOFF, *Fest und Bündnis*, p. 29–38, donne des exemples. On peut douter que la

convivialité, simple et fondamentalement humaine, soit pour autant archaïque. – Neithard BULST, *Feste und Feiern unter Auflagen. Mittelalterliche Tauf-, Hochzeits- und Begräbnisordnungen in Deutschland und Frankreich*, p. 39–51, constate qu'à partir des premiers règlements à Strasbourg vers 1200, à Worms vers 1220 et jusqu'à ceux de la fin du XV^e siècle, 50 % des règlements s'occupent des mariages et 30 % des baptêmes et enterrements. Ces règlements sont très détaillés. Leur grand nombre ne signifie pas qu'ils n'aient pas été appliqués mais qu'on était obligé, régulièrement, de les adapter aux modes nouvelles. Leur application était d'ailleurs relativement facile puisqu'ils concernaient des fêtes publiques voire des fêtes tenues dans des salles publiques spécialisées. – Hans-Werner GOETZ, *Der kirchliche Festtag im frühmittelalterlichen Alltag*, p. 53–62, ne remonte guère au-delà du IX^e siècle et se contente de mettre en rapport la fête et la vie quotidienne d'une part, les aspects religieux et les aspects profanes de ces fêtes d'autre part. – Klaus GRAF, *Schlachtengedenken im Spätmittelalter. Riten und Medien der Präsentation kollektiver Identität*, p. 63–69, renvoie à son article dans *Stadt und Krieg* (= *Die Stadt in der Geschichte* 15, Sigmaringen 1989, p. 83–104). – Harry KÜHNEL, *Spätmittelalterliche Festkultur im Dienste religiöser, politischer und sozialer Ziele*, p. 71–85, sous ce titre trop vaste, ne fait que rappeler des fêtes, paragraphe après paragraphe, après avoir affirmé que la mentalité médiévale se caractérise par le souci de la quantité plus que par celui de la qualité. Mais s'il y eut le long pont de Rapperswil, qu'il cite, il y a celui de Tancarville, qu'il ne cite pas. La mentalité moderne se soucie au moins autant du chiffre, du record, du quantitatif que la mentalité médiévale! – Karl-Heinz LEVEN, *Festmähler beim Basileus*, p. 87–93, traite successivement du cérémonial, du manger et du boire et de la diététique. Cette dernière implique un savoir et des médecins mais elle n'exclut pas les dangers d'empoisonnement. – Daniel POIRION, *La Fête dans les Chroniques de Froissart*, p. 95–107, se penche en fait sur le livre IV, les années 1386–1396. Il en décrit les fêtes dans leurs variétés de nature, de déroulement et de but. Les fêtes ont pour Froissart une fonction littéraire. Spectacles, elles sont une pause dans le récit. – Franz TINNEFELD, *Die Rolle der Armen bei Festfeiern im byzantinischen Hofzeremoniell*, p. 109–113. Les pauvres sont pour l'empereur ses frères par la volonté du Christ. Il leur offre donc plusieurs fois dans l'année, notamment de l'avent à l'épiphanie, un banquet avec distribution d'argent ou seulement une distribution d'argent. Le 2 janvier, le banquet est préparé pour 19 tables de 12 personnes, l'empereur et les hauts fonctionnaires prenant place à une table surélevée. – Hayo VIERCK, *Hallenfreude. Archäologische Spuren frühmittelalterlicher Trinkgelage und mögliche Wege zu ihrer Deutung*, p. 115–122, voit dans les halles des 5^e et 6^e siècles qui peuvent atteindre les dimensions considérables de plus de 40m sur plus de 60m les salles de fête des guildes marchandes.

Section: les groupes sociaux et leurs fêtes au moyen âge.

Petronella BANGE, *Frauen und Feste im Mittelalter: Kindbettfeiern*, p. 125–132, reproche à la littérature historique de parler des femmes en excluant leurs rapports avec les hommes. Loin de ces vues étroites, elle montre, d'après les sources néerlandaises du Bas Moyen Age, que les limites imposées par les villes aux festivités de gésine et de baptême ne sont pas une discrimination des femmes mais relèvent des lois somptuaires qui veulent lutter contre la prodigalité. – Wolfgang HAUBRICH, *Heiligenfeste und Heiligenlied im frühen Mittelalter. Zur Genese mündlicher und literarischer Formen in einer Kontaktzone laikaler und klerikaler Kultur*, p. 133–143. Lors des processions, les clercs chantent hymnes, séquences et psaumes, tandis que le peuple répond essentiellement par »Kyrie eleison«, acclamation de demande. Des chants comme la chanson de Sainte Foy servent à entretenir la mémoire du saint. Les chants en langue vernaculaire remontent aux années 870. – Eberhard NELLMANN, *Der Feiertag auf dem Dorf: Überlegungen zu Neidhart und zum Bayerischen Landfrieden von 1244*, p. 145–152. Dans les villages, d'après Neidhart, on fête dès qu'on peut; alors, on danse et on est costumé et même armé. Or, d'après l'article 71 de la Bayerische Landfriede, seuls les paysans étrangers au village peuvent y venir avec une épée. C'est que d'une part les armes des paysans de Neidhart ne sont pas celles des chevaliers et que d'autre part Neidhart se complaît à mettre en scène ce

qui est interdit. – Werner RÖSENER, *Ländlich-bäuerliche Feste im Hoch- und Spätmittelalter*, p. 153–163. Ces fêtes sont liées le plus souvent soit aux saisons, fêtes du mois de mai par exemple dont l'arbre n'est attesté certainement qu'à partir du XIV^e siècle, soit aux grands événements de la vie individuelle, fêtes de mariages dont les autorités réglementent notamment le nombre des participants. À la fête annuelle de l'église du village avec sa »Kirchweihmesse« (d'où les noms de Kirmes en allemand et de kermesse en français) danses et jeux des habitants du village et de ceux des villages alentour peuvent mener à la violence. Les autorités y mettent donc un frein. – Bernd SCHNEIDMÜLLER, *Reichsfürstliches Feiern. Die Welfen und ihre Feste im 13. Jahrhundert*, p. 165–180, traite des quatre grandes fêtes de dimension supra-regionale du duché de Brunswick en 1209, en 1252 et 1254 – ces deux fêtes marquées chacune par un incendie – et en 1263. – Claude THOMASSET, *La Chevalerie et l'ostentation dans l'évocation de la fête*, p. 181–191, étudie les termes employés pour la fête lorsqu'elle n'est pas seulement, selon son étymologie *dies festa*, commémoration, mais fête qualifiée de plénière, de totale, de riche, qualitativement et quantitativement. Les termes alors équivalement employés sont essentiellement ceux de *feste*, joie ou noise. – Heinz WOLTER, *Der Mainzer Hofstag von 1184 als politisches Fest*, p. 193–199, suit le déroulement de la fête dont Frédéric Barberousse avait voulu faire une fête d'apothéose du pouvoir mais dont l'ouverture fut assombrie par une grave querelle de préséance et dont les derniers jours virent la destruction partielle, par un ouragan, des constructions en bois faites pour la circonstance sur la rive droite du Rhin, face à Mayence. – Thomas ZOTZ, *Die Stadtgesellschaft und ihre Feste*, p. 201–213, s'intéresse surtout à Magdebourg au milieu du 13^e siècle et aux fêtes de carnaval, notamment à Nuremberg, au bas moyen-âge.

Section: Jongleurs, bateleurs, mimes.

Hartmut BOOCKMANN, *Spielleute und Gaukler in den Rechnungen des Deutschordens-Hochmeisters*, p. 217–227, regroupe les différents types de personnages du spectacle. – Angelica RIEGER, *Beruf: Jogleassa. Die Spielfrau im okzitanischen Mittelalter*, p. 229–242. Guillelma Monja, seule jongleresse nominale connue, ne doit sa renommée qu'à son époux, le troubadour Gaucelin Faidit dont on se moque parce qu'il a épousé cette »soldadeira«.

Section: Pâques.

Gerald BEYREUTHER, *Die Osterfeier als Akt königlicher Repräsentanz und Herrschaftsausübung unter Heinrich II. (1002–1024)*, p. 245–253. Si les Ottoniens fêtaient les jours de la semaine sainte et celui de Pâques dans leurs palais, celui de Quedlinbourg surtout mais aussi ceux d'Aix-la-Chapelle et d'Ingelheim près de Mayence, Henri II, lui, passe ces fêtes dans les palais de villes épiscopales situés d'abord à l'intérieur du triangle formé par les trois palais ottoniens, puis en dehors de celui-ci, sur un axe Merseburg–Bamberg. – Gunilla BJÖRGVALL, *The Last Judgement: the Apocalyptic Theme in the Easter Offertory Trope Ab increpatione et ira*, p. 255–268. Étude des manuscrits, de leurs dates et de leurs lieux d'origine ainsi que des éléments qui composent ce trope. – Andreas HAUG, *Zur Musik der ältesten Ostertropen*, p. 269–281, examine, outre ce même trope d'offertoire, celui de communion, *Laus honor virtus deo nostro*. Dans les deux, texte et musique culminent à la fin avec le »resurgente a mortuis« pour le trope d'offertoire et avec le »surrexit a mortuis« pour celui de communion. – Ritva JACOBSSON, *The Conception of Easter in the Liturgical Celebration, Reflected in the Poetry of the Medieval Church*, p. 283–307, cite tropes et séquences de la messe de Pâques. – Hartmut MÖLLER, *Die Feier des Metzger Osteroffiziums im 9. Jahrhundert*, p. 309–322. Si on est sûr du rôle de Metz au 9^e siècle dans la diffusion de la liturgie et du chant romains, on ne sait dans quel ordre on y chantait les antiennes. Il n'y avait pas d'antiphonaire à Metz avant le 13^e siècle. Comme antiphonaire de remplacement celui de Harther de Saint-Gall ne convient pas car il est d'une structure liturgique pascale différente. – Markus J. WENNINGER, *Das gefährliche Fest. Ostern als zeitlicher Kristallisationspunkt antijüdischen Verhaltens*, p. 323–332. Petronella Bange reprochait aux études historiques qui s'occupent des femmes de

ne pas tenir compte des hommes. M. J. Wenninger, lui, s'occupe d'anti-judaïsme sans tenir compte du judaïsme.

Section: Contre-fêtes.

Frank-Rutger HAUSMANN, *Rabelais' Gargantua et Pantagruel als Quelle mittelalterlicher Fest- und Spieltradition*, p. 335–348, n'enrichit en rien la connaissance des fêtes et des jeux au moyen âge, voire embrouille inutilement un thème déjà fort complexe. C'est peut-être parce que d'une part il juge que la position de M. Bakhtine face à Rabelais est «une erreur fructueuse» (p. 338) (comment l'erreur pourrait-elle être de soi fructueuse!) et que d'autre part il accorde crédit aux hypothèses de Cl. Gaignebet dont il précise (n. 6, p. 339) qu'elles ont été passées sous silence par la critique à cause des principes franc-maçons sur lesquels elles se fondent (comment ne pas se méfier de cet apriorisme?). – Udo KINDERMANN, *A la feste sui venuz, et ostendam quare: Ein Gegenfest schafft lateinische Literatur*, p. 349–358. Cette fête des clercs, connue depuis le 12^e siècle, en partie d'un haut niveau, reprend la tradition des satires latines. – Dietz-Rüdiger MOSER, *Fastnacht und Fronleichnam als Gegenfeste. Festgestaltung und Festbrauch im liturgischen Kontext*, p. 359–376. Il est de bon ton aujourd'hui, au nom d'une conception historique que l'on qualifie d'anthropologique, d'affirmer, sans preuves, des continuités, dans la longue durée s'entend! Les fêtes de carnaval particulièrement ont invité nombre d'auteurs à enjamber les siècles, sans vergogne, à y voir un héritage du paganisme, voire une survivance du fonds indo-européen. Moser, lui, offre à son lecteur un plaisir intellectuel d'une très haute qualité. S'il affirme c'est qu'il a des preuves, s'il émet une hypothèse il n'en fait pas un factotum, s'il parle du 13^e siècle, il s'occupe vraiment du 13^e siècle dans tout ce qu'il a hérité et dans tout ce qu'il a inauguré. Le carnaval appartient au calendrier liturgique, calendrier qui, consciemment et consciencieusement élaboré par l'Église, est une mise en scène du salut, au fil des jours, pour l'édification des fidèles et dont le scénario est délibérément emprunté à saint Augustin. Chaque homme doit choisir entre l'une des deux cités, entre Babylone, la société de cupido, société des fous et Jerusalem, la société de la Charité. Les deux cités se retrouvent dans les deux pôles liturgiques, celui du carnaval qui précède le carême et celui de la Fête Dieu, fête instituée au 13^e siècle seulement. La lecture de cet article ainsi que celle de l'ouvrage du même auteur sur «Fastnacht–Fasching–Karneval. Das Fest der verkehrten Welt» (Graz–Köln–Wien 1986) sont nécessaires pour bien comprendre ces réalités trop souvent ignorées, même des médiévistes. En ce qui concerne les processions, Moser émet l'hypothèse que celles de la Fête Dieu ont précédé celles du carnaval. L'Église a voulu instaurer, en pendant des processions qui évoquent la Jérusalem céleste, des processions qui représentent Babylone ou Rome, la seconde Babylone. Pour ce faire on a utilisé les 7 livres de Macrobie, bien connus alors, qui donnaient l'image parfaite de la décadence des mœurs des saturnales. Ce que Hausmann croyait pouvoir expliquer par une continuité et qu'il illustre p. 346 par une gravure du 16^e siècle, se comprendrait alors beaucoup mieux par une discontinuité, radicale, sans aucune continuité inconsciente. – Philippe WALTER, *Der Bär und der Erzbischof. Masken und Mummenschanz bei Hinkmar von Reims und Adalbero von Laon*, p. 377–388. Des suppositions, de simples rapprochements ou des vœux de recherche plus approfondie semblent à l'auteur suffisants pour enjamber les siècles et voir des continuités, qui d'ailleurs ne seraient que l'aspiration à une autre forme d'existence.

Section: Mariage.

Trude EHLERT, *Die Funktionen des Hochzeitsfestes in deutscher erzählender Dichtung vornehmlich des 12. und 13. Jahrhunderts*, p. 391–400. Les récits de mariage sont ici classés en cinq types ayant chacun un rôle spécifique dans l'action. – Franz-Reiner ERKENS, *Fecit nuptias regio, ut decuit, apparatu. Hochzeitsfeste als Akte monarchischer Repräsentation in salischer Zeit*, p. 401–421. On connaît bien les fêtes des mariages de Henri III en 1043 et de Henri IV en 1114. Si en 1114 toutes les coutumes, représentations des baladins incluses, furent observées avec magnificence, en 1043 il n'en fut pas de même; les baladins qui s'étaient présentés, avaient été renvoyés. On pourrait croire que c'est pour se distancer des mauvaises mœurs françaises

qui risquaient d'accompagner la venue d'Agnès de Poitou mais, ce serait oublier que les baladins faisaient traditionnellement partie de ces fêtes. Par contre, Henri III, dont le mariage avec Agnès n'était guère conforme à la réforme, a pu vouloir, par cette mesure rigoureuse au moins, s'en montrer fervent partisan. – Christoph HOUSWITSCHKA, *Mehrfachhochzeit und Waffenbruderschaft in den mittelenglischen romances und in der Tale of Gareth – ein Vergleich*, p. 423–429. A la fin de ces œuvres, les mariages multiples ne sont pas seulement des fêtes de la paix et du pardon, ce sont aussi, en fonction des liens de ces couples entre eux, fêtes de parenté, de dépendants ou de pairs.

Section: Fêtes de la Table Ronde et de la Toison d'Or.

Anne BERTHELOT, *Des Fêtes arthuriennes classiques aux fêtes ritualisées du Roman de Perceforest*, p. 433–440. Les fêtes, nombreuses, rythment le Roman de Perceforest. Elles en sont l'unique structure. – Elisabeth BREWER, *Feasts and the Role of Women in Malory's Le Morte Darthur*, p. 441–448. Les femmes, exclues de la Table Ronde, sont juges dans les tournois. Si elles n'ont aucun rôle capital dans la société, elles ont un rôle dans la narration; elles la font avancer. Les fêtes ont elles aussi une fonction littéraire; si leur somptuosité intéresse peu l'auteur, elles lui servent à ouvrir et à clôturer les grandes aventures. – Joerg O. FICHTE, *Das Fest als Testsituation in der mittelenglischen Artusromanze*, p. 449–459. La fête, signe et expression de la joie courtoise dans Chrétien de Troyes, devient, après lui, de plus en plus, un simple moyen littéraire. – Richard NEWHAUSER, *Court Festivities in Sir Gawain and the Green Knight: Paradigm and Transformation*, p. 461–468. Descriptif. – Adalbert ROTH, *L'homme armé, le doupté turcq, l'ordre de la toison d'or. Zur »Begleitmusik« der letzten großen Kreuzzugsbewegung nach dem Fall von Konstantinopel*, p. 469–479. La tradition d'user de la mélodie de »l'homme armé« comme teneur et même d'en enrichir les autres voix, voire d'en faire le motif de tête, a son origine à la cour de Bourgogne et semble étroitement liée à l'Ordre de la Toison d'Or. Les cycles de »l'homme armé« rentrent ensuite dans le répertoire de la cour d'Aragon à Naples, puis dans celui de la chapelle du pape. Le phénomène serait donc en rapport avec le rôle joué par ces trois cours dans les derniers grands mouvements en faveur de la croisade, après la chute de Constantinople. – Sabine ZAK, *»Imitatio« vorbildlicher Höfe bei der zeremoniellen Festmusik in Spätantike und Frühmittelalter*, p. 481–487. Les acclamations de l'empereur et des grands officiers étaient accompagnées à Constantinople soit par des instruments à corde soit par des orgues qui, au palais, n'apparaissent cependant qu'au 8^e siècle. Les princes d'occident qui voulaient participer au pouvoir impérial cherchèrent à connaître ces acclamations et à obtenir musique et instruments qui les accompagnaient, à moins que l'empereur lui-même ne les leur eut envoyés. Les princes germaniques qui, en 507, se tournent vers Théoderic semblent vouloir connaître, par Ravenne, les traditions de Constantinople. Clovis qui, en 508, reçut le titre de consul honoraire se fit acclamer comme consul et auguste. Les orgues, instruments des acclamations, envoyées par Constantin V, en 757, à Pépin, sont peut-être à mettre en rapport avec le titre de »Patricius Romanorum« que lui avait donné le pape. Charlemagne, lui, aurait fait faire une imitation de cet orgue et, en 812, des envoyés de Byzance, l'auraient acclamé empereur et basileus en grec et peut-être avec l'accompagnement d'un orgue qu'ils auraient transporté dans ce but. En 826, l'»hydraulis« que se fait faire Louis le Pieux est interprété comme signe d'égalité avec le basileus. Dans ce contexte, les orgues seraient entrées dans les églises avec les acclamations royales, les *Laudes regiae*.

Section: Les entrées solennelles.

Alois NIEDERSTÄTTER, *Königseintritt und -gastung in der spätmittelalterlichen Reichsstadt*, p. 491–500. Etude de ces entrées royales dans tout le menu détail des cérémonies, des droits, des cadeaux, des repas et des jeux qui les caractérisent. – Agostino PARAVICINI BAGLIANI, *Der Papst auf Reisen im Mittelalter*, p. 501–514. De 1198 à 1303, 11 des 19 papes ont passé plus de la moitié de leur pontificat hors de Rome, résidant pour plus de six mois dans dix des villes les plus importantes des états pontificaux. D'une ville à l'autre, le déplacement des quelques 500

ou 600 personnes concernées, se faisait lentement et suivant des rites minutieux. On pourrait parler d'une »culture de villégiature« (p. 505). – Bernard RIBEMONT, *L'Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris: Une fête textuelle pour Froissart*, p. 515–522. Froissart fut témoin de cette entrée. Il n'en donne pourtant pas un simple reportage, »car derrière le chroniqueur, point toujours l'auteur de »l'espinette amoureuse« (p. 522). – Peter JOHANEK, *Fest und Integration*, p. 525–540, émailla sa conférence publique de citations empruntées à des œuvres du moyen âge mais aussi à Shakespeare ou à des œuvres du 19^e siècle. Il souhaiterait une histoire des émotions.

Marie-Thérèse KAISER-GUYOT, Zürich

L'Abbaye parisienne de Saint-Victor au moyen âge. Communications présentées au XIII^e Colloque d'Humanisme médiéval de Paris (1986–1988) et réunies par Jean LONGÈRE, Paris-Turnhout (Brepols) 1991, 336 S., 6 Abb. (Bibliotheca Victorina, edenda curaverunt Rainer Berndt, Patrick Gautier Dalché, Patrice Sicard moderante Luc Jocqué, 1).

In den letzten Jahren hat das Interesse der Forschung an der Pariser Abtei St. Viktor einen lebhaften Aufschwung erfahren; neue Studien und Editionen sind inzwischen erschienen oder werden demnächst erscheinen. Zwischen 1986 und 1988 war St. Viktor auch das Thema mehrerer Sitzungen der Colloques d'Humanisme médiéval in Paris, die unterschiedliche Aspekte dieser vor allem durch ihren geistesgeschichtlichen Einfluß bedeutenden Abtei behandelten. Zwölf Vorträge liegen nun in einem Band zusammengefaßt vor, mit dem zugleich eine neue ausschließlich der Geschichte der Abtei St. Viktor und ihrer Schule gewidmete Reihe eröffnet wird.

Der von Jean Longère herausgegebene Kolloquiumsband besteht aus drei Teilen. Der erste Teil, der mit »Histoire« überschrieben ist, umfaßt Beiträge über den hl. Viktor, zur Klostergeschichte und den Statuten, der anschließende zur »Histoire littéraire« bietet eine Untersuchung des Skriptoriums und biographische Arbeiten über Abt Ernis und Stephan von Tournai, während die unter dem Titel »Histoire doctrinale« zusammengefaßten Aufsätze Wilhelm von Champeaux und seine Lehre ebenso behandeln wie den Einfluß französischer Rabbiner auf Andreas von St. Viktor. Die Anordnung der einzelnen Beiträge erscheint in einigen Fällen jedoch etwas unglücklich. So erwartet man den stärker der Geschichte des Klosters gewidmeten Aufsatz über Abt Ernis eher in Teil I, und die Beschreibung der hagiographischen Überlieferung zum hl. Viktor paßt besser in den zweiten Teil.

Die Beiträge im einzelnen: Jean-Claude MOULINIER, *Saint Victor de Marseille. De l'histoire à la légende* (S. 13–21), stellt die Überlieferung der Vita des hl. Viktor vor. Die fünf Fassungen werden nach Inhalt, Intention, Herkunft, Entstehungszeit und gegenseitiger Abhängigkeit beschrieben. So ist RS (*Récit symbolique*) im 5. Jh. entstanden und beschreibt das Leben des Heiligen als Lehrtext mit einzelnen authentischen Fragmenten. PA (*Panegyrique ancien* = BHL 8570), im 6. Jh. nach dem Episkopat des Caesarius von Arles von Mönchen am Viktorsgrab in Marseille verfaßt, schildert die Vita in schwerfälligem Latein als Erbauungsstück in Anlehnung an die *Passio Phocae* und die *Disputatio Acacii*. Beide Fassungen erreichten im 8. Jh. eine weite Verbreitung und wurden im 9. Jh. von AM (*Panegyrique amplifié* = BHL 8571) zusammengefaßt. Die Fassung RP (*Récit poétique* = BHL 8573) in Hexametern wird Hugo von Bar, dem Bischof von Langres, und damit dem 11. Jh. zugeschrieben. AL (*Acta longiora* = BHL 8569) ist eine Neufassung von AM aus St. Viktor in Paris und vor 1150 entstanden; diese Fassung wurde gemeinsam mit AM im Kloster benutzt. – Robert-Henri BAUTIER, *Les origines et les premiers développements de l'abbaye Saint-Victor de Paris* (S. 23–52), geht in Anlehnung an bereits früher von ihm veröffentlichte Arbeiten über Paris der Geschichte der Abtei in der ersten Hälfte des 12. Jhs. nach. Die Analyse der Belege über eine dem hl. Viktor geweihte Kapelle als Vorgängerbau der 1108–1113 gegründeten Abtei